



Élections professionnelles

FO ESR renforce sa 2^e place et reste la 1^{ère} organisation confédérée à l'UJM !

FO ESR 42 renforce au CSA de l'Université Jean Monnet (Saint-Étienne) sa 2^e place parmi les cinq organisations syndicales qui se présentaient, avec une progression de près de 100 voix. FO ESR 42 conforte ainsi les trois sièges qu'il avait antérieurement au CT.

C'est un résultat exceptionnel. Les personnels statutaires comme contractuels de l'UJM montrent ainsi qu'ils accordent un soutien grandissant à un syndicat qui les défend, quelle soit leur catégorie, en permanence et en toute indépendance. Au contraire, ils ont clairement choisi de sanctionner le syndicalisme autonome et d'accompagnement des réformes, le SNPTES, pourtant allié avec l'UNSA, perdant un siège.

FO ESR 42 renforce de plus sa place de première organisation confédérée à l'UJM.

C'est un élément important à l'heure où se prépare le combat pour la défense des retraites de tous, salariés du public comme du privé.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont voté pour FO ESR au CSA comme dans tous les autres scrutins (CPE et CCP) de l'UJM, ainsi que toutes celles et tous ceux qui à l'UJM ont porté leurs voix sur FO ESR au CSA ministériel, ce qui permet à FO de renforcer sa représentativité au niveau national.

Tout le monde a pu constater les multiples entraves au vote créées par la procédure électronique, en particulier sur la plateforme ministérielle. Avec sa fédération, la FNEC-FP FO, FO ESR réaffirme son opposition au principe du vote électronique et rappelle que Force Ouvrière n'est pas signataire du « Relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique » (Accords de Bercy de 2008) qui, entre autres décisions, a introduit la possibilité de recourir au vote électronique pour les élections professionnelles dans la Fonction publique (1).

FO ESR 42 continuera de porter, en toute indépendance, le mandat qui lui est confié.

(1) Page 7 du « Relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique » (Accords de Bercy) signé dans la Fonction publique par CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, CFE-CGC : « Modalités de vote : Si le vote à l'urne demeure le principe, la possibilité de recourir au vote électronique dans des conditions permettant de préserver la confidentialité du vote et l'intégrité des données doit également être envisagée dès lors qu'elle faciliterait l'accès au vote. »

09/12/22